

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 420/CAB concernant l'ouverture d'aérodromes à usage restreint en CFS.

n° 420/CAB

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
8 mars 1967Numéro JO  
n° 4 du 01/04/1967Date du numéro  
1 avril 1967

### TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de l'arrêté n° 961/CAB du 30 juin 1964 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes : Les aérodromes d'intérêt local désignés ci-après : Tadjourah, Obock, : Randa, Dorra, Ali-Sabieh, Yoboki, à AS-ĒĒyla sont ouverts provisoirement à la circulation aérienne en tant qu'aérodromes à usage restreint réservés aux appareils monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 13 tonnes, sous réserve de la stricte application des dispositions de la note 115/ AC/NA jointe au présent arrêté: L'aérodrome d'intérêt local «<Moulhoulé», ouvert provisoirement à la circulation aérienne en tant qu'aérodrome à usage restreint, demeure réservé exclusivement aux appareils monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. AVIATION CIVILE, EN COTE FRANCAISE DES SOMALIS NAVIGATION AERIEENNE CONSIGNES A OBSERVER POUR L'UTILISATION DES AERODROMES DE L'INTERIEUR OBOCK. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 13 tonnes. Piste 05/23 : utilisable seulement pour avions lents et légers Inutilisable hors piste. Impraticable après pluies. Consignes particulières En cas de nécessité, le Commandant de Cercle d'Obock ou son représentant signalera à l'aide du panneau réglementaire. d'interdiction l'impraticabilité du terrain . Four de piste à gauche. Signaler sur 118,1 (TWR de Djibouti) l'approche finalé. DORRA. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. Provisoirement, peut être utilisé sans restriction à l'exception de DC 53. Inutilisable hors piste. Impraticable après pluies. Possibilité de tourbillons et de vents rabattants. Consignes particulières En cas de nécessité le chef de poste de Dorra signalera. à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction, l'impraticabilité du terrain. Tour de piste au N.-E. AS-EYLA. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. Provisoirement, peut être utilisé sans restriction par des DC 3. Inutilisable hors piste. Impraticable après pluies. Consignes particulières En cas de nécessité, le chef de poste de As-Eyla signalera, à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction, l'impraticabilité du terrain. : Tour de piste à gauche. BIKHIL. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. Provisoirement, peut être utilisé sans restriction par des DC:3 Inutilisable hors piste. Impraticable après pluies. Vents généralement forts l'après-midi. Danger côté Est à moins d'un kilomètre de l'extrémité de piste, constitué par le relief dépassant le plan de plusieurs dizaines de mètres. Consignes particulières En cas de nécessité. le Commandant de Cercle de Dikhil ou son représentant. signalera! à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction, l'impraticabilité du terrain. Tour de piste à gauche. YOBOKI — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. Inutilisable hors piste. Impraticable après pluies. Provisoirement. peut être utilisé sans restriction par des DC 3. Consignes particulières En cas de nécessité. le chef de poste de Yoboki signalera à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction. l'impraticabilité du terrain. Décollage face au N.-E.: virer à gauche après le décollage. TADJOURA. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. Provisoirement, peut être utilisé par des DC 3 dont la charge marchande n'excède pas dix-huit passagers. Inutilisable hors piste. Impraticable après pluies. Consignes particulières En cas de nécessité, le Commandant

de Cercle de Tadjoura, où son représentant, signalera, à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction, l'impraticabilité du terrain. Tour de piste au Sud de la piste: RANDA. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. Provisoirement, peut être utilisé par des DC 3 dont la charge marchande n'excède pas dix-huit passagers. Grandes précautions recommandées. Inutilisable hors piste. Impraticable après pluies. Vents rabattants et tourbillons dus à un relief tourmenté. Consignes particulières En cas de nécessité, le chef de poste de Randä signalera, à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction, l'impraticabilité du terrain. Tour de piste au N.-E ALI-SABIFH. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes: Provisoirement, peut être utilisé par des DC 3 dont la charge marchande n'excède pas dix-huit passagers. Inutilisable Hors piste. Impraticable après pluies. Consignes particulières En cas de nécessité, le Commandant de Cercle d'Ali-Sabieh OÙ son représentant, signalera, à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction, l'impraticabilité du terrain. Par vent d'Est: atterrissage en approche directe. Par vent d'Ouest : atterrissage après une longue APP. Tour de piste au Nord. MOULHOULE. — Aérodrome ouvert du LS au CS. Utilisable par monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 6 tonnes. inutilisable hors piste. Impraticable après pluies: Consignes particulières En cas de nécessité, le chef de poste de Moulhoulé signalera, à l'aide du panneau réglementaire d'interdiction, l'impraticabilité du terrain. Tour de piste à gauche